

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

FR/LN/CJ n° 2018/05

Objet de la délibération :

**Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la
Région d'Epéron (SIARE)**

**Rapport d'activité annuel
2017 du délégataire
VEOLIA EAU**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **03**

Votants : **24**

Date de la convocation :

11/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à I. MARCHAND
BLANCHARD Flavien, pouvoir à B. BONVIN
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE

Absents :

QUAGLIARELLA Lydie, CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Monsieur DAVID, Maire-Adjoint et Président du SIARE présente le rapport d'activité 2017 du SIARE à l'assemblée délibérante.

Il précise que tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires du rapport complet.

Il en relate les faits marquants, à savoir :

CHIFFRES DU SERVICE :

• Habitants (environ)	12 421
• Clients desservis	5 131
• Installation(s) de dépollution	2
• Capacité de dépollution (eh)	17 833
• Longueur de réseau (km)	80.9
• Volume traité (m3)	834 493
• Taux de conformité des rejets (%)	100 %
• Nombre de postes de relèvement	43

Les volumes entrants traités sur les STEP : 834 493 m³

Dont Epéron Bourg : 618 027 m³

Dont Loreau : 216 466 m³

Performance du traitement sur les stations d'épuration :

- Station d'épuration du Bourg

	DCO	DBO5	MES	NK azote	NGL azote	Pt
Arrêté	90 mg/l	25 mg/l	-	10 mg/l	20 mg/l	2 mg/l
Moyenne annuelle des rejets	26.9 mg/l	3.7 mg/l	11.7 mg/l	5.8 mg/l	8.6 mg/l	0.8 mg/l

- Station d'épuration du Loreau

	DCO	DBO5	MES	NK azote	NGL asote	Pt
Arrêté	125 mg/l	25 mg/l	35 mg/l	12 mg/l	15 mg/l	2 mg/l
Moyenne annuelle des rejets	27.6 mg/l	3.3 mg/l	7.1 mg/l	8.6 mg/l	11.1 mg/l	1.1 mg/l

Ratio d'utilisation des usines (en charge de DBO5) :

Epernon Bourg : 40 % Le Loreau : 29 %

La capacité des 2 usines est suffisante.

Des dépassements ponctuels des capacités hydrauliques sont observés, sur les deux usines de traitement.

La quantité de boues évacuées en Tonnes de matières sèches :

Epernon Bourg : **129** Tonnes ; Le Loreau : **38** Tonnes.

Le curage des réseaux et l'inspection télévisée :

Au titre de l'entretien et de la surveillance des réseaux, **9 896** mètres de canalisation ont été curés et **3 474** mètres inspectés par ITV.

Nombre de contrôles de raccordement réalisés : 89

46 sont conformes dont 6 après travaux constatés par contre visite.

114 contrôles de raccordement réalisés

79 conformes dont 13 après travaux constatés par contre visite.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

STEP du Loreau :

- Un comptage en sortie du poste de relevage et en amont du bassin tampon à été mis en place afin de fiabiliser les données lors des épisodes de surcharge hydraulique.

Réseaux :

- Une étude de l'état structurel a été réalisée sur les réseaux de la rue du Prieuré St Thomas en prévision des travaux 2018.
- Des travaux de réhabilitation des réseaux de premier niveau ont été effectués par le SIARE.
- Un schéma directeur d'assainissement a été initié par IngenerY sur les communes de St Hilarion, Emancé et Raizeux.

ACTIONS 2018

- Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux suite aux résultats des différentes étapes de l'étude diagnostic initiée en 2014 et qui s'est terminée en 2016.

Puis, il répond à plusieurs questions.

Vu, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la synthèse et le rapport annuel du délégataire 2017,

Sur l'exposé présenté par Monsieur Guy DAVID, Président du Syndicat, le Conseil municipal,

PREND ACTE dudit rapport.

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 17 décembre 2018

Le Maire,
F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20181217-d2018_12_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.